Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 32 (1899)

Artikel: Pierre Corteiz. Partie 2

Autor: Jaccard, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-379675

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PIERRE CORTEIZ

PAR

E. JACCARD

SECONDE PARTIE

Jaques Boyer, d'origine française, mais natif de Lausanne, avait été dragon dans l'armée, puis s'était fait prédicant. P. Corteiz le rencontra pour la première fois en 1721 dans les Cévennes. Il lui fit alors remarquer que d'après les décisions prises par les représentants des Eglises personne n'avait le droit de prêcher sans en avoir reçu l'autorisation d'un synode régulier. Encouragé par ses auditeurs, Boyer ne tint aucun compte de cet avertissement, ni des instances d'Antoine Court. Il continua de prêcher et força ces messieurs de l'examiner en colloque et de l'inscrire au rôle officiel des « proposants. » C'est en cette qualité qu'il assista au synode national des 16 et 17 mai 1726. Son nom figure au bas de l'acte de consécration de Pierre Durand.

L'année suivante, il fut probablement au nombre des proposants qui protestèrent alors contre les nouveaux règlements admis sur la proposition d'Antoine Court et de P. Corteiz et qui instituaient la division des provinces du Midi en « quartiers » et un « Conseil extraordinaire. »

Ambitieux, fort indépendant et peu soucieux de la discipline, Boyer résolut de devenir pasteur en titre, pensant qu'ainsi il se soustrairait à l'autorité exercée par les premiers organisateurs

des Eglises. En 1729, il partit avec un de ses compagnons de travail, François Roux, pour la Suisse, à la recherche d'une autorité ecclésiastique qui voulût bien leur donner la consécration officielle. On ne put ou ne voulut la leur accorder, ni à Genève, ni à Lausanne. Peut-être firent-ils à Berne une tentative également infructueuse. Quoi qu'il en soit, ces deux messieurs arrivèrent à Zurich à la fin de mars et s'adressèrent à la commission d'examen. Comme les pasteurs zuricois s'intéressaient vivement aux « Eglises sous la croix, » et qu'on prenait pour pain bénit tout ce qui en venait, on s'empressa d'obtempérer à la demande des deux candidats. Le 31 mars, on leur fit subir un examen en français et, après avoir admis leur sermon d'épreuve le 4 avril[1], on les consacra sans plus ample informé. On ne se doutait pas des ennuis que cette trop généreuse précipitation causerait plus tard aux « Eglises sous la croix » et au clergé de Zurich.

En demandant la consécration sans l'autorisation de leur synode national, Boyer et Roux se mettaient en contravention avec le règlement dont ils avaient eux-mêmes reconnu l'autorité. Ils durent le confesser à leur retour en France.

En effet, dans l'acte par lequel cette consécration fut validée par le synode et qui est conservé dans les manuscrits de P. Rabaut, voici ce que nous lisons:

« Nous les pasteurs et prédicateurs des Eglises sous la croix en Languedoc, assemblés au sujet de la vocation au St-Ministère de MM. nos chers frères Roux et Boyer, reçus dans la vénérable classe de Zurich, vu les sollicitations de MM. nos amis des pays étrangers, l'humilité des sus-dits frères, la confession qu'ils ont faite d'avoir violé notre discipline, et d'être coupables pour avoir manqué à demander notre consentement... avons délibéré et conclu qu'après avoir reçu l'avis d'approbation de MM. nos chers frères Roger et Durand... nous leur donnerions la main d'assistance et confirmerions leur vocation par le ministère ou de MM. Corteiz ou Court[2].... »

Le style de ce factum me semble trahir la plume de P. Corteiz.

[1] J. Boyer prêcha sur Matthieu 10, 16.

[2] Manuscrit de P. Rabaut, N° 7, III, p. 397. — Ed. Hugues, I, p. 125 et suiv.

Je crois le reconnaître surtout dans la raideur avec laquelle il traite les susdits « chers frères, » et dans la manière assez rude dont il met en relief leur faute et les conditions du pardon qu'on leur accorde.

Si tels étaient les sentiments dont P. Corteiz était animé à cette heure de réconciliation, l'indomptable indépendance et le caractère bouillant de Boyer ne contribuèrent pas à l'amadouer. A coup sûr, le nouveau pasteur ne manquait pas de zèle. Jaques Boyer multipliait les tournées, les assemblées et ses ardentes prédications. Son activité avait quelque chose de fébrile, qui inspirait des craintes aux personnes clairvoyantes. On disait de lui couramment qu'en voulant faire trop bien, il gâterait tout et ne ferait rien qui vaille[1].

A cette pétulance, se joignait un manque d'égard pour les opinions de ses collègues, pour les règlements anciens et nouveaux, et, d'un autre côté, une administration exagérée de la discipline ecclésiastique, comme lorsqu'il prononça l'arrêt d'excommunication contre des époux protestants qui s'étaient fait marier par le curé. Cet arrêt fit grand bruit, et indisposa contre J. Boyer beaucoup de fidèles.

Dans une assemblée que P. Corteiz convoqua à cette époque, Boyer voulut s'imposer; mais il ne réussit pas et il dut se retirer après une scène plus que désagréable. Tout le monde sans doute ne lui était pas hostile. Loin de là; il avait su gagner la confiance aveuglé et l'admiration enthousiaste de la majorité des protestants dans les quartiers où il exerçait son ministère. Les brebis étaient tout éprises de ce fougueux berger. Mais les autres pasteurs, on le comprend, étaient indisposés contre lui; Pierre Corteiz croyait avoir le droit de voir en lui un adversaire dangereux.

Quand les esprits en sont là, toutes les accusations sont accueillies avec empressement. Ainsi lorsqu'on raconta en 1731 que Boyer avait eu des relations illicites avec une jeune fille sur une ferme située près du Vigan, il y eut parmi les pasteurs et dans les troupeaux qui leur étaient dévoués une indignation

[1] Voir Ed. Hugues: *Histoire de la restauration*, ch. V.

générale contre ce « loup ravissant. » Cela donna lieu à des pourparlers sans fin; on en informa Ant. Court qui était alors à Lausanne. P. Corteiz se montra violent, plus emporté que les autres ministres.

Cette fâcheuse affaire devait être traitée au synode provincial de 1732. Boyer s'y présenta avec douze représentants de ses Eglises, dans le but avoué de contester la compétence de ce synode. Il refusa même de s'en remettre au jugement de l'Académie de Lausanne, comme on lui en faisait la proposition.

Le synode prononça la déposition de Boyer; mais celui-ci n'en continua pas moins l'exercice du ministère dans son quartier, dont la plupart des paroisses continuèrent de le reconnaître pour leur pasteur, au mépris de la décision synodale. C'est ainsi que ces animosités se transformèrent, au moins pour un certain temps, en une sorte de schisme. En 1733, J. Boyer était à la tête d'une fraction considérable de l'Eglise sous la croix. Il avait avec lui deux proposants qui lui étaient tout dévoués: MM. Gaubert et Grail.

P. Corteiz n'avait pas su prévenir ces désordres. Il nous dit bien quelque part qu'il avait le don de réconcilier des adversaires; mais il ne paraît pas avoir eu celui de mener à bien ses propres querelles. On en vint à des scènes scandaleuses. Une fois, en 1733, dans une assemblée de culte que MM. Bétrines et P. Corteiz présidaient près de Saint-Hippolyte, quelques partisans de J. Boyer accoururent, renversèrent la table de communion avec le pain et le vin de la sainte cène. Les « Eglises sous la croix » étaient toutes dans un état de grande surexcitation.

Ce fut au milieu de cette effervescence que Corteiz passa en France les derniers temps de son ministère. Plusieurs fois, il écrivit aux pasteurs et aux autorités ecclésiastiques de Zurich pour solliciter leur intervention; il avait même obtenu en janvier 1733 que la « Vénérable Classe, » par la plume exercée de l'archidiacre Ott, écrivît une verte réprimande à Boyer. Au mois d'avril, on reçut la réponse de Boyer et celle de P. Corteiz, à qui on avait envoyé copie de la lettre adressée à Boyer.

Voici la réponse de P. Corteiz, dont nous n'avons que la copie:

Monsieur Ott, Archidiacre de la cathédrale de Zurich,
Monsieur mon très cher et très honoré Père et Frère,

J'ai reçu le 4 mars 1733 la chère vôtre avec la copie de celle que vous avez pris la peine d'écrire à Mr Boyer en date du 30e janvier 1733. Je ne sais pas si votre charitable lettre sera parvenue à Mr Boyer; car l'adresse vous a été mal indiquée pour la lui faire parvenir. Votre très pieuse et très touchante lettre est adressée à M. Brouillet, maçon à St Hippolyte de la Planquette; mais il n'y a point de personnes de ce nom de Brouillet au dit St Hippolyte, mais bien Brouillet qui est véritablement affectionné à la personne de M. Boyer. Le dit Brouillet est natif de Mure à la Chapelle, paroisse de St Bonnet, proche Lassalle de St Pierre en Cévennes. J'ai communiqué votre lettre à Messieurs mes chers Collègues, qui aiment avec moi votre bonté, patience et bienveillance; et nous vous rendons grâces et nous remercions très humblement à vous, Monsieur très honoré Père et Frère, et à Messieurs vos très chers et très honorés collègues, les bontés et les charités, que vous avez eues en faveur de nos pauvres Eglises, — dis-je, chères Eglises, qui se trouvent assaillies et opprimées, comme autrefois l'Eglise primitive, non seulement par les ennemis du dehors, mais aussi par les ennemis du dedans, par des faux frères, des loups ravissants, qui sont sortis d'entre nous, qui dévorent les brebis du Seigneur, et qui déchirent la robe sans couture de J. Christ. Dieu nous fait bien sentir par expérience la vérité de cette prédiction, en parlant à ses fidèles, en la personne de ses apôtres: vous aurez angoisse au monde; tous ceux qui veulent vivre selon la piété en J. Christ souffriront persécution, et qu'il faut entrer au royaume de Dieu par plusieurs angoisses et tribulations.

Je ne dois pas vous cacher, Monsieur et très honoré Père et Frère, que Messieurs mes collègues ni moi, ne croyons qu'on puisse recevoir Mr Boyer dans l'état où il est, puisqu'il est corrompu. Quand il n'y aurait que sa rébellion à l'ordre, et les menaces sanguinaires qu'il a faites à Messieurs les Anciens de l'Eglise de Mandagout et mon cher collègue, Mr Combes, et moi, je ne pense pas qu'on puisse le recevoir. Mr Claris, mon

fidèle collègue, secrétaire de notre dernier synode, a été prié de vous envoyer copie des procédures de Mr Boyer, faites par Mr Durand, notre dernier et glorieux martyr. Vous verrez par vous-même dans ces procédures ce qu'on peut faire sans blesser la vérité, deshonorer la religion et le saint ministère. Nous aurons toujours une grande déférence pour tout ce qui nous viendra de votre part. Messieurs mes chers collègues vous assurent de leurs très respectueux devoirs, étant très-sensibles à vos bienfaits. Nous faisons (toute sorte) de vœux au ciel en votre faveur, et en faveur de tous nos très-honorés bienfaiteurs, que nous vous prions d'assurer de notre reconnaissance et de notre sensibilité. Je suis avec le respect et l'estime et la considération la plus sincère, Monsieur mon très-honoré Père et Frère, votre très humble et très-obligé et très-obéissant serviteur.

Ce 12 Mars 1733.

P. CORTEIZ.

La longue réponse de Boyer est une apologie souvent confuse et très passionnée de sa conduite, bien qu'à plusieurs reprises il reconnaisse sa fragilité. Ses principaux moyens de justification sont d'abord, la confiance qu'on a en lui dans dix-sept paroisses, puis les accusations véhémentes qu'il émet contre ses adversaires. Nous ne citerons de ce mémoire qu'un ou deux endroits qui montrent à quel point les esprits étaient excités. Racontant la conférence d'avril 1732 convoquée pour le règlement des difficultés et que Boyer qualifie de « véritable conciliabule, » il dit : « Il suffit que je dise que Messieurs les pasteurs commencèrent par me donner les injures les plus criantes sans plus rien dire, ce qui engagea les députés de mes Eglises et moi de nous retirer jusqu'à ce qu'on eût réparé les injures faites à l'honneur de notre ministère. Cependant, malgré tout cela, les députés de mes Eglises rentrèrent dans le dessein de conclure une paix solide.... » Après de nouveaux débats et une nouvelle sortie de Boyer et de ses adhérents, on les somme de rentrer pour se justifier d'une accusation intentée contre eux par M. Corteiz : « Je le fis, dit Boyer, à cause des Eglises,

à la honte de l'accusateur. » « Le lendemain, 9 avril, le Synode rendit un arrêt de déposition contre nous... vraie compilation de crimes et d'injustices criantes... et l'exécution se fit par les voies les plus criantes et les moins connues dans la pratique.... Je frémis lorsque j'y pense, jusqu'à inspirer à leurs adhérents, joints avec eux, à se servir des armes à feu, à la vue d'une assemblée de fidèles de 4 à 500 personnes, la table de l'eucharistie dressée, où tous les Symboles du corps et du sang de J.-C. étaient présents, et cela pour nous tuer, puisque sans avoir ouvert la bouche, un des trois pasteurs et deux proposants qui étaient présents, se lève à la vue de la table du Seigneur avec un fusil qu'il me présenta, et cria à la manière de ces héros (sic!) d'armes : Jean, il est temps de remplir notre entreprise; allons aux armes! Et je vis dans un instant trois fusils contre moi, où, sans les précautions des assistants, je ne pouvais pas échapper de perdre la vie ; il y eut malgré cela une résistance violente et opiniâtre de la part des pasteurs et de leurs adhérents. Je vis le moment où la table du Seigneur pensa être couverte du sang parricide. J'abandonne un sujet si rempli d'horreur; je laisse le soin d'en circonstancier les suites à ceux qui en ont tracé l'histoire.... Cette action peu commune arriva le 21 Septembre 1732 sur la montagne de l'Augail, dépendance des Eglises de Brious, Aulas, Vigan, Saint-Jean de Bruël et Valleraugue, Eglises confiées au soin de notre ministère, où nous avions convoqué la dite assemblée; et lorsque ces Messieurs le surent, ils y convoquèrent la leur, pour commettre cette action inconforme aux devoirs des ministres de l'Evangile. » Quel douloureux et décevant tableau les honnêtes pasteurs de Zurich recevaient là des « Eglises sous la croix! »

Nous avons dit que les réponses de Corteiz et de Boyer étaient d'avril 1733. Corteiz arriva lui-même à Zurich à la fin de juin. Sans retard, il entretint ses principaux protecteurs de l'affaire Boyer, et leur transmit le vœu des pasteurs des Eglises du Midi que les autorités ecclésiastiques de Zurich voulussent bien prononcer la dégradation de Boyer[1], parce qu'une déci-

[1] Ceci est rapporté dans le protocole de la séance du 24 janvier 1734 du « Conventus Examinatorum. » V. *Zurcher- Staats Archiv. Acta ecclesiastica....*

sion officielle aurait pour effet de dégriser les adhérents de ce malencontreux pasteur.

L'affaire Boyer fut la principale préoccupation de Corteiz pendant les premiers mois de son établissement à Zurich. Il ne cessait de travailler à le confondre. Il correspondait avec ses collègues du Midi, avec Lausanne, où Antoine Court dirigeait le séminaire français, et où Corteiz avait dans le professeur Polier un de ses principaux appuis. Ces messieurs d'ailleurs avaient épousé la querelle, bien qu'avec moins de passion que P. Corteiz. Dans une lettre que Polier lui adressa en janvier 1734 en lui renvoyant les copies de la procédure d'enquête, le professeur recommande « beaucoup de prudence et du tempérament ; » il pense que les pasteurs de Zurich laisseront à « Monsieur Boyer le caractère ecclésiastique et quelques fonctions dans les Eglises qui lui sont dévouées. » En cela il exprimait, disait-il, les vœux d'Antoine Court et du pasteur Roux, alors en séjour à Lausanne, et qui, semble-t-il, préparait un projet de conciliation. Dans cette même lettre, Polier parlant des Eglises de France ajoute : « Elles vous regardent toujours comme leur pasteur. »

Pourtant P. Corteiz était bien définitivement fixé à Zurich. Dès la fin de 1733, on lui assura à lui et à sa femme une pension annuelle de 12 boisseaux de froment, de 11 muids de vin, de 4 moules de bois et de 130 florins, plus 26 florins pour leur loyer.

Aux yeux des Zuricois, Corteiz était l'accusateur en titre de Boyer ; on se fiait entièrement à lui. Mais l'autorité du prof. Polier fit prévaloir des vues plus modérées que celles du pétulant Corteiz. On chargea l'archidiacre Ott et le pasteur français Ulrich d'avoir un nouvel entretien avec lui et d'en faire un rapport à la Vénérable Classe. Cet entretien eut lieu le 28 janvier 1734. Le procès-verbal qu'en donnèrent les délégués, est assez caractéristique pour être reproduit au moins en abrégé.

Questions posées à P. Corteiz dans l'entretien qu'il eut le 28 janvier 1734 avec l'archidiacre Ott et Ulrich, pasteur de l'Eglise française, délégués de la « Vénérable Classe. »

A. Si le plan de M. Roux pourrait rétablir la paix ?

Réponse : Non ! d'abord parce que M. Boyer est au plus haut degré vicieux, adonné à l'impureté, à l'ivrognerie, à l'avarice, au mensonge ; en outre méchant, incorrigible et impénitent ; — puis parce qu'on ne peut se fier à lui : il a souvent trahi ses frères ; il les a livrés aux mains des ennemis. En outre dans les réunions synodales il a toujours suscité des querelles inutiles et insignifiantes. Par ces raisons et par d'autres, aucun de ces messieurs (c'est-à-dire les pasteurs Claris, Combes, Bétrine et Maroger) ne consentira à le recevoir comme un frère dans les assemblées.

B. Des tentatives faites de notre part pourraient-elles leur faire changer d'avis ?

Réponse : P. Corteiz doute que ces messieurs voulussent se réunir à M. Boyer, crainte de trahison. D'ailleurs on n'atteindrait pas le but, puisqu'on ne peut se fier à M. Boyer. Les exhortations bienveillantes ont toujours été infructueuses ; on en a fait souvent l'expérience. La question de bonté ou de sévérité à son égard a été traitée aux Synodes de juillet et de septembre 1731, et on a reconnu que sans infidélité, sans porter atteinte à la gloire de Dieu, au Saint ministère et à l'Eglise et sans jeter du discrédit sur le Synode, on ne pouvait admettre M. Boyer dans le Synode.

C. Une lettre d'ici adressée aux partisans de M. Boyer, n'aurait-elle pas un mauvais effet, en les irritant et en les poussant aux extrêmes ?

Réponse : On ne peut pas rendre les choses pires qu'elles ne sont. *Les ennemis savent tout cela* et *n'en persécutent pas moins.*

D. Une démarche pareille ne pourrait-elle pas causer quelque dommage à notre république de la part de la cour de France ?

Réponse : Corteiz ne sait ; mais il est certain qu'à plusieurs reprises des lettres de Suisse adressées aux Réformés de France ont été interceptées et qu'il n'en est rien résulté de fâcheux. Si on poussait à la révolte, ce serait autre chose ; mais dans les affaires religieuses, il n'y aurait rien à craindre. On sait bien en France que Zurich est protestant.

E. Une lettre d'ici, écrite dans le sens exprimé par MM. les ministres, aurait-elle un bon effet en France?

Réponse: Pas chez tous les Réformés, mais chez la plupart, chez les honnêtes gens, qui reconnaîtraient l'impartialité des Suisses.

F. Le parti de Boyer est-il encore nombreux?

Réponse: Il ne sait pas au juste. Des quarante-deux Eglises du Bas-Languedoc et Cévennes, huit sont pour Boyer; et encore là les trois quarts sont pour la bonne cause. MM. Claris et Combes écrivent que le parti diminue.

G. Comment se fait-il que les partisans de M. Boyer ne soient pas révoltés des scandales qu'il a donnés?

Réponse: Beaucoup ne le connaissent pas, vu qu'il ne reste jamais longtemps dans un endroit. Beaucoup d'ailleurs sont eux-mêmes vicieux, et se sentent encouragés par son exemple.

H. Comment, entourés qu'ils sont de si grands dangers, et avec tout le zèle qu'ils ont pour la religion jusqu'à donner leur vie, peuvent-ils être si vicieux?

Réponse: Il l'a souvent représenté à ses auditeurs. Il y en a de deux espèces: les uns suivent les assemblées par une bonne impulsion et par le désir d'avoir Dieu et sa parole; les autres le font par habitude, pour ne pas avoir l'air d'être sans religion; quelques-uns enfin par haine de la papauté. Quant à M. Boyer, c'est un homme irréfléchi, une tête brûlée, il ne fait aucun cas de sa vie; il tient des assemblées avec la plus grande imprudence; il a souvent à cheval des pistolets contre les décrets royaux.

J. Si lui-même demande à se rapprocher, que feront les ministres?

Réponse: J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que s'il promettait tout, on ne se fierait pourtant pas à lui; car souvent déjà il a fait juste le contraire de ce qu'il avait promis. Exemple: A l'encontre d'une décision synodale, votée aussi par lui, il a instruit et consacré un jeune homme incapable. Une autre fois, le Synode avait décidé d'envoyer un ministre en Guienne pour répandre le pur Evangile, M. Boyer s'était offert, il avait reçu un bon de 50 livres à tirer; il en avait touché 150, et avait refusé

de rendre le surplus. Il y aurait d'autres cas semblables à citer.

Les réponses de Corteiz trahissaient une animosité regrettable. Les pasteurs zuricois en eurent le sentiment, et n'entrèrent pas sans autre dans les vues de l'adversaire de Boyer. Ils chargèrent M. Ulrich, pasteur de l'Eglise française, d'écrire à Boyer une lettre très ferme de ton avec les trois alternatives que voici: ou bien qu'il se soumît sans autre à son Synode provincial, ou qu'il vînt en Suisse pour faire juger sa cause par un tribunal ecclésiastique, ou enfin qu'il sortît du royaume. M. Ulrich devait écrire en même temps aux partisans de Boyer pour les prier de pousser leur pasteur à se soumettre au jugement d'un tribunal ecclésiastique suisse.

Le 18 avril on apprit que Boyer était à Zurich; il venait d'arriver accompagné d'un M. Cabanis, délégué par les Eglises qui lui étaient dévouées. Les deux voyageurs étaient descendus à l'hôtel de l'Epée, au centre de la ville; au bout de quelques jours ils allèrent se mettre en pension à Altstætten, localité située à une lieue de la ville. Boyer se mit en rapport avec les pasteurs, demandant que la « Vénérable Classe » expédiât promptement son affaire. Mais les Zuricois ne l'entendaient pas ainsi quand il s'agissait de questions aussi graves. Dès la première séance, on décida de traiter cette affaire avec soin, d'y mettre son temps et de juger le procès au nom des Eglises suisses, en communiquant toutes les pièces aux autorités ecclésiastiques de Berne, de Lausanne et de Genève.

On nomma pour cette affaire une commission spéciale de cinq membres, qui furent le Dr Ziegler, l'archidiacre Ott, les chanoines Hirtzel et Lavater, et M. Ulrich, pasteur de l'Eglise française. On exprima aussi le désir que tout se réglât à l'amiable dans l'intérêt des « Eglises de Jésus sous la croix. » Cependant, vu l'état des choses, M. Boyer étant « reus, nondum absolutus, » on pria M. Ulrich de ne pas lui céder la chaire de l'Eglise française. Le 30 avril, la commission donna à la « Vénérable Classe » un rapport français de sa première séance, qui avait eu lieu la veille. En voici le résumé, qui peut intéresser à cause de la part qu'on y voit prendre à Corteiz. « La 1e séance se tint le 29 avril

1734, où comparurent M. Courteiz, autrefois Ministre aux Eglises du désert, habitant à Zurich, d'un côté, de l'autre M. Boyer, Ministre des Eglises de Cévennes avec son député, M. Cabanis, qui vinrent tout exprès du cœur du royaume avec des attestations et des lettres de croyance pour faire terminer leurs différens en cause des accusations de M. Boyer et de ses excusations.

» Après l'invocation, l'oraison dominicale, une prière et la lecture du discours de l'Archidiacre Ott, on fit sortir les parties et on ne leur permit de rentrer qu'à la condition qu'ils n'auraient point de démêlé ensemble. On décida de leur demander à chacun (Corteiz et Boyer) un petit et clair mémoire de ce qu'ils réclament.

» On conseille à M. Boyer et à son député de quitter le logis d'Altstætten et de venir en ville; ainsi que de vendre leur cheval, vu que la chose tire en longueur.

» Corteiz demande pour assistant Antoine Court, domicilié à Lausanne et qui sait tout l'affaire. »

Les deux mémoires furent remis à la commission qui les fit passer à tous les membres de la Classe. Ces mémoires malheureusement ne se trouvent pas aux archives. Le 23 mai la « Vénérable Classe » chargea la commission, à laquelle on adjoignit deux nouveaux membres: le trésorier Escher et le professeur de théologie Kramer, d'avoir un nouvel entretien avec Boyer et d'exiger de lui, s'il voulait qu'on intervînt en sa faveur, qu'il reconnût ses torts, qu'il renvoyât son délégué en France, pour éviter des frais inutiles, enfin qu'il exhortât ses Eglises à renouer avec les autres Eglises de France. » Nous n'avons pas la minute de cet entretien; mais il paraît que la commission ne réussit pas à triompher de l'obstination de J. Boyer. Tout le monde était fatigué d'une vilaine histoire qui au fond ne regardait pas les Zuricois, et pour terminer, le protocole renvoie le lecteur à la lettre que le pasteur français Ulrich fut chargé d'écrire au prof. Polier pour lui rendre compte de ce qui avait été fait. Dans cette lettre on voit que Boyer n'avait cédé sur aucun point, que le délégué Cabanis avait pris énergiquement le parti du pasteur incriminé, qu'on avait résolu de les renvoyer

tous deux à Lausanne, où Boyer avait des parents et des amis, enfin que P. Corteiz était prêt à se rendre dans cette ville dès qu'il y serait appelé. Nous ignorons si Corteiz fut en effet appelé à Lausanne et s'il eut plus jamais l'occasion de jouer un rôle actif dans ce malencontreux procès[1].

L'affaire Boyer traîna en longueur au détriment des Eglises sous la croix. L'arrangement définitif entre les parties adverses n'intervint que lors du Synode national de 1744. Il est à remarquer que pendant cette longue période de treize à quatorze ans, la persécution contre les Eglises du désert se ralentit d'une façon étonnante. Ne peut-on pas se demander si les affreuses dissensions auxquelles J. Boyer donna lieu au sein du protestantisme du Midi ne furent pas une des causes de cette demi-tolérance, et si le clergé catholique ne se crut pas en droit d'attendre de ces luttes intestines la ruine des Eglises renaissantes?

Revenons à P. Corteiz. Le zèle excessif dont il était animé contre les minorités trop revêches et qui devait compromettre l'influence de son ministère, explique en partie sa retraite prématurée. Il était d'ailleurs trop absolu de caractère pour pouvoir travailler au rapprochement des adversaires et pour ramenés les esprits égarés. Ce ne serait pas trop de hardiesse que de supposer que tout en reconnaissant hautement les mérites de son collaborateur, Antoine Court lui-même avait, sinon désiré, du moins approuvé le départ de son collaborateur.

Quoi qu'il en soit, voilà P. Corteiz définitivement établi et pensionné à Zurich, avec sa femme et sa fille qui avait alors environ dix-sept ans. Cette jeune personne ne devait pas rester longtemps célibataire. Au printemps de 1735, elle se fiança avec un certain Jaques Falquier de Genève, établi à Zurich en qualité d' « écrivain et mathématicien. » Pour le mariage, il fallait l'autorisation du conseil, qui, comme on le sait, ne l'accordait guère aux réfugiés. Mais P. Corteiz jouissait de la faveur des magistrats; l'autorisation fut donnée dès le 8 juin en ces termes: « Le Conseil accorde au sieur Foulquier et à sa

[1] On voit dans le protocole de la Classe de Zurich du 2 janvier 1735, que l'animosité de P. Corteiz contre Boyer ne s'était point dissipée, et qu'on avait renoncé à attendre de lui une influence pacificatrice.

fiancée demoiselle Corteis, vu ses bons témoignages et les mérites particuliers du père de la fiancée, Monsieur le ministre Corteis, un permis de séjour pour gens mariés de la durée de six ans, à la condition cependant qu'ils donnent caution que ni eux, ni leurs enfants éventuels ne tomberont à la charge du public[1]. »

Le mariage fut célébré, et les jeunes époux s'établirent chez P. Corteiz, qui eut la joie de voir naître et grandir plusieurs petits-enfants. Il s'intéressait aussi aux enfants de son frère de Genève, probablement orphelins. En 1734 la nièce était à Lausanne à l'« Ecole de Charité, » où, disait le prof. Polier, « elle croissait plus en âge et en stature qu'en instruction et en connaissance. » Le neveu, qui portait le même nom que son oncle, passa un ou deux ans à Zurich. Plus tard, il étudia au séminaire de Lausanne et devint pasteur en France en 1744[2].

Cependant P. Corteiz était encore vert ; il n'avait guère que cinquante-deux ans au mariage de sa fille. De quelle manière occupait-il ses nombreux loisirs? Dans les premiers temps, le procès Boyer lui donna beaucoup à faire. Ce rôle d'accusateur qu'il avait pris, il dut le soutenir avec plus ou moins d'entrain par correspondance et autrement pendant bien des années, jusqu'à la réconciliation des parties. En outre, il était à Zurich le représentant presque officiel des Eglises sous la croix. Il tenait les autorités et les particuliers au courant de ce qui se passait en France ; il excitait leur intérêt en faveur de ses frères et sollicitait la continuation de leurs secours. Comme il avait été longtemps à l'œuvre, qu'il avait parcouru les contrées du Midi, qu'il avait été traqué et menacé comme d'autres, on voyait en lui, aussi bien que dans tel « galérien » libéré, un témoin vivant de la persécution. On lui demandait le récit de ses travaux et de ses tribulations. C'est ainsi probablement que l'idée lui vint de noter toutes ces choses et d'écrire une sorte de mé-

[1] *Archives d'Etat de Zurich.* U. M. 8 juin 1735.

[2] Il se distingua très tôt par son zèle et son sérieux. En 1745 déjà, il fut exécuté en effigie à Auch. On a de lui quelques lettres. Longtemps les historiens l'ont confondu avec son oncle. (Voir *Bulletin* XIII, p. 154. Ed. Hugues, *Hist. de la Restauration*, II, 394. A. Coquerel : *Eglises du désert*, I, 461.)

moire. Pour cela, il se servit moins de ses souvenirs que des notes plus ou moins complètes qu'il avait dans ses vieux calepins et surtout de la collection des lettres qu'il avait écrites à sa femme et qui avaient été conservées avec soin.

Il réalisa cette idée, au moins en partie. Le manuscrit original n'existe probablement plus; mais il y en a des copies. Nous en avons vu deux : celle qui se trouve à la Bibliothèque de la ville à Zurich et qui a été publiée en 1871 à Strasbourg par M. le prof. Baum; l'autre moins complète est à Genève dans la collection d'Antoine Court.

Cette dernière a été publiée par Ed. Hugues dans son *Histoire de la Restauration*.

Le récit que P. Corteiz fait de sa jeunesse et de son ministère jusqu'en 1729 (la copie s'arrête à cette date) est d'un style singulièrement monotone et incolore; la chronologie est souvent très confuse; en outre les petites préoccupations personnelles du pauvre ministre s'étalent un peu trop d'un bout à l'autre de ces mémoires. On dirait que P. Corteiz s'est efforcé de prouver qu'il avait pris lui-même l'initiative de la Restauration des Eglises, et que les autres pasteurs, sans en excepter Antoine Court, n'avaient été que ses précieux collaborateurs. Enfin nous rappelons le passage déjà cité de ce mémoire, où P. Corteiz cherche et réussit à se disculper, vis-à-vis des Eglises sous la croix, de l'accusation de prudence extrême ou de pusillanimité que quelques personnes avaient lancée contre lui. Somme toute, l'esprit de ces mémoires révèle dans leur auteur un homme moins héroïque, moins dépréoccupé, plus ordinaire qu'on ne l'aurait cru d'un des premiers prédicateurs du désert. Il n'est pas impossible qu'à la longue les Zuricois s'en soient aperçus.

P. Corteiz, cela va de soi, se rattachait à la petite congrégation française de Zurich. Il prêchait de temps en temps; et je ne puis m'empêcher de croire que dans ces occasions-là, la partie française de l'auditoire devait se sentir ranimée en entendant le témoignage prolixe peut-être, mais chaleureux d'un compatriote, au lieu des sermons ordinaires du pasteur officiel, Zuricois de naissance et de langage.

En 1744 il est fait mention d'un certain Legros, Français, domicilié à Zurich, qui avait été amené au protestantisme par les prédications de M. Corteiz.

Il allait voir aussi les réfugiés, ou descendants de réfugiés et les galériens libérés, qui habitaient la « Maison française » du Selnau ; puis les malades, les vieillards et les quelques familles de réfugiés qui demeuraient en ville. Les Français en passage recouraient à ses bons offices et souvent lui donnaient beaucoup de tracas.

Du reste il se portait bien ; il était même assez vigoureux pour faire des voyages à Berne ou à Lausanne. Il était dans cette dernière ville en juillet 1755, âgé de septante et un ans. Voici le certificat qu'il donna alors au ministre Jean Combes :

« Je déclare et certifie tout ce que dessus [1], savoir que Monsieur Jean Combes a travaillé un fort long temps sans relâche dans le bas Languedoc et Cévennes et par un effet merveilleux de l'assistance de Dieu a fait des progrès admirables pour le bien de la religion et le salut des âmes ; et après que ses forces ont été épuisées, et par son grand âge et par ses travaux sans relâche, il s'est retiré dans les pays de vérité à la ville de Lausanne, où je l'ai trouvé dans un voyage que j'ai fait à la dite ville. C'est le témoignage sincère que je rends à ce bon frère. En foy de ce, me suis signé le 14 juillet 1755.

P. CORTEIZ, ministre réfugié à Zurich.

Le bonheur et le repos dont il jouit dans les premières années de son séjour à Zurich, firent place plus tard à des deuils et à des chagrins. Il perdit sa femme au mois de mai 1749. En 1756, il eut la douleur de voir mourir sa fille, qui laissait à son mari six orphelins. Le ménage était dans la gêne. Privé de sa femme, le pauvre Falquier ne tarda pas à tomber à la charge de l'assistance publique. Dans les années suivantes, plusieurs des enfants moururent avant leur grand-père.

Lors de son veuvage, il avait demandé et obtenu du Conseil qu'une partie de la pension de sa femme lui fût assurée « ad

[1] Certificat délivré par les pasteurs des « Eglises sous la croix. »

dies vitae. » Deux ans après, il se remaria avec l'autorisation du Conseil; il épousa une Réfugiée, Françon Mercoiret de la Grande Borie, âgée de 47 ans, qui était à Zurich depuis dix-huit ans. Plus tard il prit chez lui sa belle-sœur, Jeanne-Espérance Mercoiret, qui arrivait de France où elle avait été deux ans en prison pour la foi. Cependant les deuils multipliés attristaient la vieillesse de P. Corteiz. Il mourut lui-même à l'âge de 83 ans en 1767.

Il laissait outre sa veuve et sa belle-sœur, son gendre Falquier avec deux enfants, toujours pauvre, toujours assisté. Falquier était encore là avec une seule fille en 1773.

Cette longue vieillesse, cette famille qui s'éteint presque, sont en somme un spectacle mélancolique. N'est-ce pas un peu l'image de l'Eglise huguenote, qui, en dépit de tant d'héroïsme, arrive presque épuisée à l'époque révolutionnaire? Mais la grâce de Dieu l'a maintenue et vivifiée dans le cours de ce siècle.